

Contrat de travail non reconnue du patron

Par kiid, le 26/09/2014 à 14:21

bjr alors mon employer le 15/07/14 ma fais signe un cdd d'une période de 2mois avec une semaine de période d'essai qui expire le 22/07/14.

3jour plu tard mon manageur ce présente a moi avec un contrat de travail en cdi avec une période d'essai de 2mois QUI EXPIRE LE 22/07/14.

LE 15/09/14 JE REMARQUE QUE JE SUIS PLU Sur LE Planning je fai par de la situation au R.H il me dise que mon manageur na pas valide ma période d'essai et de revenir demain signe un nouveau contrat en CDI avec une nouvelle période d'essai je refuse et di que je suis déjà en CDI je ne voi pas pour quoi je referai une nouvelle période d'essai.

le 16/09/14 je viens au travail je ne peux plu pointe donc pas travailler je demande toujours au R.H il meu dise que mon contrat en CDI ne pas enregistre donc vaux rien et que je doi signe le nouveaux contrat pour travail je refuse.

le le 20/09/14 je vais au travail je peux de nouveau pointe mas les R.H ne veule pas reconnaitre mon contrat en CDI S.V.P di moi quoi faire.

Par kiid, le 26/09/2014 à 14:48

Bonsoir, voici ma situation:

j'ai été salariée d'une société à mi temps en cdi en date du 18/07/14, avec une période d'essai

de deux mois non renouvelable.

a la fin de cette période d'essai l'employeur ma rien dis ni lettre ni recommande pour meu dire que ma période d'essai na as était valide.

l'employeur envisagé de renouveler cette période d'essai, ou de meu changer établissement.

J'ai contacté l'inspection du travail le 15/09, pour savoir si l'employeur pouvait procéder ainsi, et là l'inspection m'annonce que je n'ai plus à signer aucun document, et que je suis salariée en cdi, car le délai de prévenance n'a pas été respecté. J'ai parlé à un inspecteur! pas une secrétaire!

LE 16/09/14 je vais au travail je ne peux plu pointe les gèrent ne veule pas reconnaitre mon contrat en cdi .

Le gérant de cette société n'est pas présent dans les locaux où je travaille, je le vois une fois par semaine et encore.

Donc j'ai du attendre samedi pour allé lui parler.je bizarrement je peux a nouveaux pointe mais les R.H meu dise que le gérant ne pas la et d'attendre la semaine prochaine.

(à ce jour, je n'ai pas passer ni de visite médicale, ni reçue la déclaration préalable à l'embauche!!!par contre il m'a remis deux fiche de salaire et salaire en retard depuis deux mois)

Là,il me propose de changer désétablissement,(sous prétexte que je ne pas asse aimable...il n'y a aucune "obligation" sur mon contrat comme me l'a dit l'inspection et j'ai bien parlé à un inspecteur et non à une secrétaire...)

A ce jour, je ne sais pas quoi faire, je peux toujour travailler mais je sai pas que vaut mon contrat si il a un danger pour moi ????

Pourriez vous m'aider et m'expliquer les différences, que dois je faire, je suis perdue

je n'ai pu contacter aucune administration ce week end...je désespère...Tapez votre texte ici pour répondre ...